

REGULATION TO AMEND THE SECURITIES REGULATION

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (8), (9) and (19))

1. Section 50 of the Securities Regulation is repealed.
2. This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force)*.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Groupe Tolgeco Inc.

Révoque la décision 2003-MC-1218, prononcée le 23 mai 2003, adressée à Groupe Tolgeco Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la Loi.

La révocation est prononcée le 27 novembre 2006.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires